

**Siège Social : 36000 Châteauroux**

**Adresse : 2 Place des Cigarières**

**Date de convocation : 12 Juin 2023**

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Lundi 03 Juillet 2023

**L'an deux mil vingt trois**

**Le 03 Juillet,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 34 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (27) :**

AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHARPENTIER Dominique, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DRUI Martial, FOISEL Michel, GLOMOT Pascal, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, NOEL Damien, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VERGNOLLE Monique, VOITIER Brigitte, VRILLON Roland, WUNSCH Mylène.

**Étaient absents (12) :**

ALLARD Bernard, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, LEMAIGRE Patrick, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SEMION Michel, TUAL Didier, VIAUD Philippe, ZECCHI Stéphane,

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (7) :**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à JUDALET Patrick  
DEJOLLAT Daniel a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis  
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à PERSONNE Jacques  
GUESNARD Yves a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston  
SEVAULT Jean-Marc a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

**Étaient excusés (4) :**

DELYS Dominique, MARCHAND Bernard, MAUBOIS Philippe, YVERNAULT Philippe.

**Objet : Approbation de candidature à l'appel à projet « chêne » du programme d'action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique**

Le dispositif éco-énergie tertiaire, encadré par l'article L174-1 du Code de la construction et de l'habitation, définit les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires publics et privés (réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 40 % dès 2030, puis de 50 % en 2040, et 60 % en 2050, par rapport à une année de référence choisie entre 2010 et 2019 ou atteinte d'un seuil en valeur absolue défini par typologie d'actifs). Par ailleurs, le Plan de sobriété énergétique annoncé à l'automne 2022 fixe un cap et des mesures applicables à l'ensemble des acteurs nationaux et renforçant les objectifs d'action dans le domaine du bâtiment. Dans le contexte d'une nécessaire accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités concernées, le programme CEE ACTEE+, validé par l'arrêté du 28 novembre 2022 paru au JORF du 09 décembre 2022, et faisant suite aux succès des précédents programmes ACTEE 1 et ACTEE 2, vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales à travers deux grands axes : - une aide financière permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels en amont des travaux de rénovation énergétique : le Fonds CHÊNE notamment, et autres sous-programmes dédiés - la mise à disposition d'un centre de ressources 1 regroupant fiches techniques, guides, cahiers des charges-type, MOOC, parcours de formations, ainsi que des outils innovants afin de préparer aux démarches et d'accompagner la montée en compétences et la prise de décisions des collectivités en matière d'efficacité énergétique. Le programme ACTEE+, PRO-INNO-66, est un programme ambitieux porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui répond aux enjeux étatiques et climatiques en matière de rénovation et d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics, en France Métropolitaine (Corse comprise) et dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM). C'est dans ce cadre que le Fonds CHÊNE, est mis en place.

L'objectif du Fonds CHÊNE est de lever l'ensemble des freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine. Pour cela, 2 leviers sont mis en œuvre par le programme ACTEE : 1. Des ressources financières, humaines, techniques et juridiques, apportées aux collectivités territoriales 2. L'impulsion de synergies territoriales, permettant d'accélérer la dynamique, en développant et renforçant l'animation locale entre acteurs publics de la rénovation énergétique tertiaire Pour cela, notre indicateur de réussite principal sera le passage à l'acte travaux, et la méthodologie associée, notamment par des rénovations complètes et performantes.

Le calendrier des deux premières saisons du Fonds CHÊNE est le suivant :

Date de publication du cahier des charges CHÊNE 01/06/2023

Date limite de réception des candidatures 25/07/2023 à 15h00 Jury 27/09/2023

Date de notification des 1ers lauréats 02/10/2023

SAISON 2 (prévisionnel) Date limite de réception des candidatures 03/11/2023 Jury 26/01/2024

Ensemble des conventions

Date de fin d'éligibilité des dépenses 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver la candidature du SDEI à l'AAP CHENE.

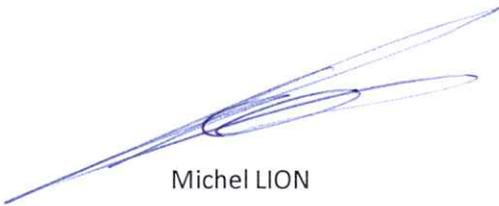
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'SDEI 38' in the center and 'SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE DES ÉLECTRICIENS' around the perimeter. The signature is fluid and cursive.

Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, is written above the name 'Michel LION'.

Michel LION